

Initiatives ministérielles

Petit à petit nous perdons entièrement foi dans le système judiciaire. Je serai parfaitement honnête. Si quelqu'un touche à l'un de mes petits enfants, remettez-le moi, mais surtout ne laissez pas ces laxistes décider de son sort.

M. Dhaliwal: Justicier.

M. Thompson: Je ne suis pas un justicier. Je suis seulement un grand-père qui craint pour la sécurité de ses petits-enfants. Je voudrais que le gouvernement prenne enfin des mesures empreintes de logique. Pourquoi ne pas tenter d'aider les parents et les grands-parents à protéger les jeunes de notre pays? Mais non, cela va à l'encontre des droits du criminel. J'en ai marre d'entendre parler des droits du criminel. On nous en rebat les oreilles. Nous n'entendons jamais parler des droits de la victime, uniquement de ceux du criminel. La balance penche tellement d'un côté que c'en est révoltant.

• (1150)

Lorsque les coeurs sensibles retourneront dans leur circonscription, j'espère que les Canadiens leur diront fermement et clairement que l'idée d'établir un registre des détenus remis en liberté qui risquent de faire du mal à nos enfants est pleine de bon sens et aiderait à faire de notre pays un endroit meilleur et plus sûr où vivre. C'est la bonne vieille promesse qu'on avait faite dans le livre rouge.

Allons! Cessez d'être une bande de nullités et commencez à penser à ce qu'il faut réellement faire. Ou serait-ce que le Cabinet tire les ficelles et que les députés s'empresseront de voter aussi contre cette motion?

M. Gagnon: Madame la Présidente, je n'ai jamais été un fan des Grateful Dead.

M. Hanger: Est-ce censé être drôle?

M. Gagnon: Je trouve qu'on utilise parfois à la Chambre un langage non parlementaire et je crois que les gens de Wild Rose attendent davantage de leur député.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Chers collègues, par le passé, nous avons eu droit à de nombreuses observations sur le décorum à Chambre et on a souvent dit que la population en avait assez de voir la Chambre réagir de cette façon. À l'ordre s'il vous plaît.

M. Gagnon: Madame la Présidente, j'apprécie votre intervention. La Chambre est une tribune marquée au coin de la civilité qui donne aux députés élus des diverses régions du pays la possibilité d'avoir des échanges de façon polie et correcte.

Je voudrais aussi remercier le député de Wild Rose de m'avoir gentiment invité à venir dans sa circonscription. Je serais plus qu'heureux d'avoir des échanges polis avec mon collègue et ses électeurs sur diverses questions qui préoccupent les gens.

Cette motion, à laquelle nous allons nous opposer, a été formulée durant l'étude, article par article, qu'a faite le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. On avait jugé cette motion irrecevable, car elle exigeait de dépenser certaines sommes et je crois qu'il s'agit plutôt de réaliser des économies.

Cependant, je pense que le député n'a pas reconnu l'une des grandes réalisations du gouvernement, l'établissement du Centre d'information de la police canadienne, du CIPC, qu'on a annoncé en novembre 1994. Je veux garantir au député, à ses électeurs et à tous les Canadiens que le CIPC offre un registre complet, y compris le casier criminel complet du délinquant, ainsi que des renseignements supplémentaires, comme, par exemple, si l'individu fait l'objet d'une injonction, d'une ordonnance de bonne conduite, ou d'une interdiction de travailler avec des enfants.

Dans un certain nombre de cas, des ligues de hockey mineur ou d'autres organisations où des adultes sont appelés à superviser des enfants ont eu accès à cette information. Nous encourageons tous les organismes de services bénévoles s'occupant d'enfants à se mettre en rapport avec le CIPC pour veiller à ce que les gens qui sont prêts à apporter leur aide à ces divers groupes soient respectueux des lois et ne posent aucun danger pour les enfants innocents.

• (1155)

Cette motion est inutile. Il ne convient pas de l'inclure dans un projet de loi portant sur le service correctionnel et la mise en liberté sous condition.

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, j'aimerais parler de la motion n^o 16.

Il convient de noter que mon collègue du Parti libéral a suggéré de déclarer une de ces motions irrecevable en raison d'un manque d'argent. Et c'est le même gouvernement qui est en train de dépenser 6 milliards de dollars au chapitre de l'infrastructure! Et c'est le même le gouvernement qui autorise les détenus, quel que soit le motif de leur condamnation, à toucher des pensions de vieillesse, des prestations du Régime de pensions du Canada et des crédits pour la TPS. Or, le gouvernement veut faire déclarer la motion irrecevable parce qu'elle entraîne des dépenses. C'est ridicule.

Au sujet du registre des délinquants sexuels. Je suis d'avis que la motion d'amendement présentée par mon collègue de Wild Rose est tout à fait valable. Je mettrais le registre à la disposition de tous nos concitoyens, et pas seulement des autorités policières. Il est grand temps d'agir en ce sens.

Je sais que Germaine nous regarde. Elle habite ma circonscription. Si elle était à la Chambre, elle en aurait long à dire à ce sujet. Germaine s'est occupée d'une des victimes d'Alan Winter. À notre connaissance, il a agressé plus de 30 enfants de ma circonscription des années durant. Il s'agissait de jeunes enfants. Il s'est livré sur eux à des activités si abominables que je n'oserais pas les décrire à la Chambre.

Que faire avec Alan Winter? Après que Germaine l'eut fait comparaître devant les tribunaux il y a quelques années, on l'a mis en prison et déclaré dangereux. Il aurait donc dû rester un bon moment sous les verrous. Puis d'autres victimes d'Alan que nous ignorions et qui ont voulu engager des poursuites contre lui ont été étonnés d'apprendre qu'au bout de cinq ans de détention, Alan Winter arpentait nos rues, à l'insu de tout le monde. De plus, nous avons appris qu'Alan Winter avait obtenu des permis-